

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-14

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
* Excédent au 31 Décembre 2019		580 398,50 €	
* transfert ou integration de résultats par opération d'ordre non budgétaire			
(excédent de fonctionnement des budgets annexes eau et assainissement clôturés au 31.12.2019 suite au transfert de compétence Eau et Assainissement à la CAPV		521 922,03 €	
* Part affectée à l'investissement 2020	-677 295,55 €		
* Résultat de l'exercice 2020	-36 651,65 €		
* Résultat de clôture 2020			388 373,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :			
* Déficit au 31 Décembre 2019	-757 238,78 €		
* transfert ou integration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	-158 820,75 €		
(déficit d'investissement des budgets annexes eau et assainissement clôturés au 31.12.2019 suite au transfert de compétence Eau et Assainissement à la CAPV			
· Résultat de l'exercice 2020		1 497 950,67 €	
· Résultat de clôture 2020			581 891,14 €

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2020 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution du budget 2020,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-15

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE
BATIMENT ARTISANAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal » pour l'exercice 2020 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
* Excédent au 31 Décembre 2019		280 475,04 €	
* Part affectée à l'investissement 2020	0,00 €		
* Résultat de l'exercice 2020		57 759,17 €	
* Résultat de clôture 2020			338 234,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :			
* Excédent au 31 Décembre 2019		40 119,64 €	
· Résultat de l'exercice 2020	-13 240,09		
· Résultat de clôture 2020			26 879,55 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :			
		365 113,76 €	

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2020 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2020,
Statuant sur l'exécution du budget annexe « bâtiments artisanal » 2020,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-16

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE
« LOTISSEMENT COUGOURNIER »**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » pour l'exercice 2020 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
* Excédent au 31 Décembre 2019		169 121,60 €	
* Part affectée à l'investissement 2020	0,00 €		
* Résultat de l'exercice 2020		-48 661,62 €	
* Résultat de clôture 2020			120 459,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :			
* déficit au 31 Décembre 2019	-76 704,21 €		
· Résultat de l'exercice 2020		99 049,62 €	
· Résultat de clôture 2020			22 345,41 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :			
		142 805,39 €	

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2020 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution du budget annexe « lotissement Cougournier »2020,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**:

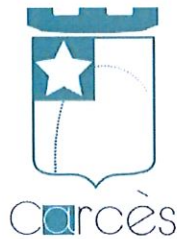
DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-17

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE EAU-CAPV

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de

l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, L.5215-27 et L.5216-7-1, relatifs aux conventions de gestion de services, envisageables entre agglomération et communes membres et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération et précisant que la *Communauté d'Agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres.*

Vu la délibération n°2019-257 du Bureau de la Communauté d'agglomération de la Provence verte du 2 décembre 2019, approuvant le principe de la mise en place de convention de délégation entre l'Agglomération Provence Verte et les communes membres qui le souhaiteraient, visant à déléguer les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-01 du 28 janvier 2020 approuvant la convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-02 du 28 janvier 2020 approuvant la création de deux budgets annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA pour l'exploitation du service EAU POTABLE et du service ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} janvier 2020

CONSIDERANT qu'au vue de cette nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2021, il y a lieu de dissoudre le budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA EAU (11880) au 31.12.2020.

CONSIDERANT que conformément aux modalités comptables et financières relatives à l'exécution budgétaire 2020

- le budget primitif 2020 n'a pas de ligne 001(résultat de fonctionnement reporté), 002 (résultat d'investissement reporté), 021(virement à la section de fonctionnement), 023(virement de la section de fonctionnement)
- le budget 2020 présente des inscriptions budgétaires uniquement aux comptes de classe 6 et 7 (fonctionnement) et aux comptes 4581xxx et 4582xxx (investissement)
- les recettes de fonctionnement et d'investissement perçues par le budget annexe Eau-CAPV ont fait l'objet d'un reversement à la CAPV
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement mandatées sur le budget Eau-CAPV ont fait l'objet d'un remboursement par la CAPV

CONSIDERANT qu'en conséquence, le résultat de l'exercice 2020 est nul mais qu'il y a lieu quoiqu'il en soit de présenté le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Eau-CAPV

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « EAU-CAPV » pour l'exercice 2020 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
* dépenses de fonctionnement	940 135,91 €

* recettes de fonctionnement	940 135,91 €
* Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
* Résultat de clôture 2020	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
* dépenses d'investissement	13 515,60 €
* recettes d'investissement	13 515,60 €
· Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
· Résultat de clôture 2020	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :	0,00 €

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que toutes les opérations ont bien été passées,
Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2020,
Statuant sur l'exécution du budget annexe « EAU-CAPV »2020,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**:

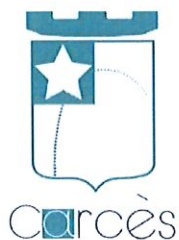
DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « EAU-CAPV » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-18

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-CAPV

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, L.5215-27 et L.5216-7-1, relatifs aux conventions de gestion de services, envisageables entre agglomération et communes membres et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération et précisant que la *Communauté d'Agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres.*

VU la délibération n°2019-257 du Bureau de la Communauté d'agglomération de la Provence verte du 2 décembre 2019, approuvant le principe de la mise en place de convention de délégation entre l'Agglomération Provence Verte et les communes membres qui le souhaiteraient, visant à déléguer les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération municipale n°2020-01 du 28 janvier 2020 approuvant la convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-02 du 28 janvier 2020 approuvant la création de deux budgets annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA pour l'exploitation du service EAU POTABLE et du service ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2020 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
* dépenses de fonctionnement	650 232,39 €
* recettes de fonctionnement	650 232,39 €
* Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
* Résultat de clôture 2020	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
* dépenses d'investissement	15 679,08 €
* recettes d'investissement	15 679,08 €
· Résultat de l'exercice 2020	0,00 €

Résultat de clôture 2020	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :	0,00 €

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2020,

Statuant sur l'exécution du budget annexe « ASSAINISSEMENT-CAPV »2020,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT-CAPV » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

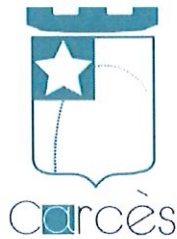
Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-19

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE
« ASSAINISSEMENT » DISSOUS AU 31.12.2019**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération

aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, L.5215-27 et L.5216-7-1, relatifs aux conventions de gestion de services, envisageables entre agglomération et communes membres et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération et précisant que la *Communauté d'Agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres.*

Vu la délibération n°2019-257 du Bureau de la Communauté d'agglomération de la Provence verte du 2 décembre 2019, approuvant le principe de la mise en place de convention de délégation entre l'Agglomération Provence Verte et les communes membres qui le souhaiteraient, visant à déléguer les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-01 du 28 janvier 2020 approuvant la convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu a délibération municipale n°2020-02 du 28 janvier 2020 approuvant la création de deux budgets annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA pour l'exploitation du service EAU POTABLE et du service ASSAINISSEMENT à compter du 1^e janvier 2020

Vu la délibération municipale n°2019-85 portant dissolution du budget annexe M49 « ASSAINISSEMENT » au 31.12.2019, avec autonomie financière et assujetti à la TVA,

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2020, budget de dissolution constatant la mise à zéro de tous les comptes suite au transfert au budget principal, établi par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion constate que ces opérations de transfert ont bien été enregistrées en 2020 pour une dissolution prononcée au 31.12.2019.

Après avoir examiné ce compte de gestion de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que toutes les opérations liées au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération Provence Verte ont bien été passées,

Après avoir constaté que tous les comptes ont bien été dissous comptablement

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE**:

DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dissous le 31.12.219, dont les opérations liées au transfert ont été réalisées en 2020, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, présente n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-20

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ANNEXE « EAU » DISSOUS AU 31.12.2019

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de

l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, L.5215-27 et L.5216-7-1, relatifs aux conventions de gestion de services, envisageables entre agglomération et communes membres et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération et précisant que la *Communauté d'Agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres.*

VU la délibération n°2019-257 du Bureau de la Communauté d'agglomération de la Provence verte du 2 décembre 2019, approuvant le principe de la mise en place de convention de délégation entre l'Agglomération Provence Verte et les communes membres qui le souhaiteraient, visant à déléguer les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération municipale n°2020-01 du 28 janvier 2020 approuvant la convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-02 du 28 janvier 2020 approuvant la création de deux budgets annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA pour l'exploitation du service EAU POTABLE et du service ASSAINISSEMENT à compter du 1^e janvier 2020

Vu la délibération municipale n°2019-85 portant dissolution du budget annexe M49 « EAU » au 31.12.2019, avec autonomie financière et assujettie à la TVA,

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « EAU » pour l'exercice 2020, budget de dissolution constatant la mise à zéro de tous les comptes suite au transfert au budget principal, établi par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion constate que ces opérations de transfert ont été enregistrées en 2020 pour une dissolution prononcée au 31.12.2019.

Après avoir examiné ce compte de gestion de l'exercice 2020 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que toutes les opérations liées au transfert de la compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Provence Verte ont bien été passées,

Après avoir constaté que tous les comptes ont bien été dissous comptablement

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à **P'UNANIMITE**:

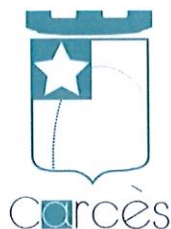
DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe « EAU » dissous le 31.12.2019, et dont les opérations liées au transfert ont été réalisées en 2020, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-21

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	22

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – Céline LORENZON - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – Patrick LAUDICINA - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2020-26 du 30 avril 2020,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par la délibération municipale n°2020-79 du 7 décembre 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2020 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2020 du budget principal dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

BUDGET PRINCIPAL
FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	3 616 744,78 €
Dépenses de l'exercice	3 653 396,43 €
Résultat de l'exercice	-36 651,65 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	425 024,98 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	388 373,33 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	2 645 274,54 €
Dépenses de l'exercice	1 147 323,87 €
Résultat de l'exercice	1 497 950,67 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	-916 059,53 €
L'excédent d'investissement de clôture est de :	581 891,14 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020	970 264,47 €
--	---------------------

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 18

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget principal

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... <input type="text" value="23"/>	VOTES : Pour..... <input type="text" value="18"/>
Nombre de membres présents..... <input type="text" value="23"/>	Contre..... <input type="text" value="4"/>
Nombre de suffrages exprimés..... <input type="text" value="22"/>	Abstentions..... <input type="checkbox"/>

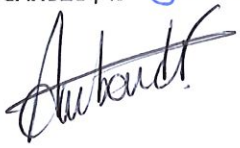
Date de convocation: 03/01/2021

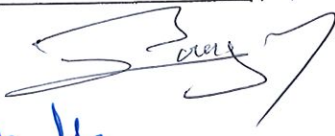
Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES, le 9 avril 2021

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session
 A CARCES, le 9 avril 2021

Les membres _____,

AMBARD Frédéric 

BOURGAIS Philippe 

BRISPOT John 12/3/21

BULLE Lucie 

CHIAPELLO Amandine 

CLAVIER Vincent Promoteur & Fine Roux Estelle

COLIN Martine 

CORINO Pierre

DEBOST Marion 

FERRETO-REGGI Nicolas 

GANZIN Mireille 

GARCIA Christine

HERBEL Joseph 

IMBALZANO Maurice

LAUDICINA Patrick 

LORENZON Céline

NEMETH Alex 

OLIVERO Christophe

PAUL-CAMAIL Florence 

ROUX Estelle

SCHMITT Patrick 

VIDAL Antonella 

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202121COMX
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202121x COMPTE ADMINIST COMMUNE.2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202121COMX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202121COMX-BF-1-1_0.xml	text/xml	992
Nom original :		
DELIB 202121x COMPTE ADMINIST COMMUNE.2020.xml	text/xml	547443
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202121COMX-BF-1-1_1.xml	text/xml	547443
Nom original :		
DELIB 202121s COMPTE ADMINIST COMMUNE.2020.pdf	application/pdf	374857
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202121COMX-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	374857

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h13min37s	Dépôt dans un état d'attente

	<i>Posté</i>	<i>13 avril 2021 à 16h13min41s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 avril 2021 à 16h13min41s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h13min42s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h17min04s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-22

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	22

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2020-26 du 30 avril 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2020 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2020 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUGOURNIER
FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	77 033,32 €
Dépenses de l'exercice	125 694,94 €
Résultat de l'exercice	-48 661,62 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	169 121,60 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	120 459,98 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	124 877,02 €
Dépenses de l'exercice	25 827,40 €
Résultat de l'exercice	99 049,62 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	-76 704,21 €
L'excédent d'investissement de clôture est de :	22 345,41 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020	142 805,39 €
--	---------------------

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Cougournier

Pour copie conforme,
Le Maire


Alain RAVANELLO

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés..... *dont 1 nouvelle*

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 03/04/2021

Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES, le 9 avril 2021

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session _____
 A CARCES, le 9 avril 2021

Les membres _____

AMBARD Frédéric *[Signature]*
 BRISPOIT John *[Signature]*
 CHIAPELLO Amandine *[Signature]*
 COLIN Martine *[Signature]*
 DEBOST Marion *[Signature]*
 GANZIN Mireille *[Signature]*
 HERBEL Joseph *[Signature]*
 LAUDICINA Patrick *[Signature]*
 NEMETH Alex *[Signature]*
 PAUL-CAMAIL Florence *[Signature]*
 SCHMITT Patrick *[Signature]*

BOURGAIS Philippe *[Signature]*
 BULLE Lucie *[Signature]*
 CLAVIER Vincent *[Signature]*
 CORINO Pierre *[Signature]*
 FERRETO-REGGI Nicolas *[Signature]*
 GARCIA Christine *[Signature]*
 IMBALZANO Maurice *[Signature]*
 LORENZON Céline *[Signature]*
 OLIVERO Christophe *[Signature]*
 ROUX Estelle *[Signature]*
 VIDAL Antonella *[Signature]*

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
 , et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202122LOTX
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202122X COMPTE ADMINIST LOTISSEMENT.2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202122LOTX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202122LOTX-BF-1-1_0.xml	text/xml	996
Nom original :		
DELIB 202122x COMPTE ADMINIST LOTISSEMENT.2020.xml	text/xml	41571
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202122LOTX-BF-1-1_1.xml	text/xml	41571
Nom original :		
DELIB 202122s COMPTE ADMINIST LOTISSEMENT.2020.pdf	application/pdf	372443
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202122LOTX-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	372443

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h17min25s	Dépôt dans un état d'attente

	<i>Posté</i>	<i>13 avril 2021 à 16h17min27s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 avril 2021 à 16h17min28s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h17min30s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h18min09s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-23

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	22

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2020-26 du 30 avril 2020,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par la délibération municipale n°2020-79 du 7 décembre 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2020 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2020 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	136 488,01 €
Dépenses de l'exercice	78 728,84 €
Résultat de l'exercice	57 759,17 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	280 475,04 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de :	338 234,21 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	1 938,00 €
Dépenses de l'exercice	15 178,09 €
Résultat de l'exercice	-13 240,09 €
auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2019 :	40 119,64 €
L'excédent d'investissement de clôture est de :	26 879,55 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020	365 113,76 €
--	---------------------

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment artisanal »,

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 23
 Nombre de membres présents..... 23
 Nombre de suffrages exprimés..... 22

VOTES : Pour..... 22
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation 03/04/2021

Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES, le 9 avril 2021

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session

A CARCES, le 9 avril 2021

Les membres _____

AMBARD Frédéric

BOURGAIS Philippe

BRISPOUT John

BULLE Lucie

CHIAPELLO Amandine

CLAVIER Vincent

COLIN Martine

CORINO Pierre

DEBOST Marion

FERRETO-REGGI Nicolas

GANZIN Mireille

GARCIA Christine

HERBEL Joseph

IMBALZANO Maurice

LAUDICINA Patrick

LORENZON Céline

NEMETH Alex

OLIVERO Christophe

PAUL-CAMAIL Florence

ROUX Estelle

SCHMITT Patrick

VIDAL Antonella

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202123BAT
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202123X COMPTE ADMINIST BATIMENTS.2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202123BAT-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202123BAT-BF-1-1_0.xml	text/xml	991
Nom original :		
DELIB 202123x COMPTE ADMINIST BATIMENTS.2020.xml	text/xml	67097
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202123BAT-BF-1-1_1.xml	text/xml	67097
Nom original :		
DELIB 202123s COMPTE ADMINIST BATIMENTS.2020.pdf	application/pdf	375167
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202123BAT-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	375167

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h19min28s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 avril 2021 à 16h19min31s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO
En attente de transmission	13 avril 2021 à 16h19min31s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h19min32s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h30min48s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-24

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	22

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-CAPV

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2020-26 du 30 avril 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2020 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2020 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

**BUDGET ASSAINISSEMENT/CAPV
FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice	650 232,39 €
Dépenses de l'exercice	650 232,39 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
budget sans autonomie financière et non assujetti à la TVA créé au 01/01/2020 (aucun résultat reporté)	0,00 €
résultat de fonctionnement de clôture	0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	15 679,08 €
Dépenses de l'exercice	15 679,08 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
budget sans autonomie financière et non assujetti à la TVA créé au 01/01/2020 (aucun résultat reporté)	0,00 €
Le déficit d'investissement de clôture est de :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020	0,00 €
--	---------------

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement-CAPV

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... 22
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation: 30/4/2021

Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES le 9 avril 2021

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session

A CARCES le


Les membres _____,

AMBARD Frédéric 

BRISPOT John 

BOUGAIS Philippe 

BULLE Lucie 


CHIAPELLO Amandine 

CLAVIER Vincent 
Procureur de la République


COLIN Martine 

CORINO Pierre 


DEBOST Marion 

FERRETO-REGGI Nicolas 

GANZIN Mireille 


GARCIA Christine 


HERBEL Joseph 


IMBALZANO Maurice 

LAUDICINA Patrick 

LORENZON Céline 


NEMETH Alex 

OLIVERO Christophe 

PAUL-CAMAIL Florence 

ROUX Estelle 

SCHMITT Patrick 

VIDAL Antonella 

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202124ASSX
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202124X COMPTE ADMINIST ASSAINISSEMENT-CAPV.2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202124ASSX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

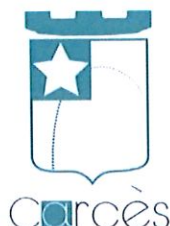
Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202124ASSX-BF-1-1_0.xml	text/xml	1004
Nom original :		
DELIB 202124x COMPTE ADMINIST ASSAINISSEMENT_CAPV.2020.xml	text/xml	38558
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202124ASSX-BF-1-1_1.xml	text/xml	38558
Nom original :		
DELIB 202124s COMPTE ADMINIST ASSAINISSEMENT_CAPV.2020.pdf	application/pdf	355231
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202124ASSX-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	355231

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h21min22s	Dépôt dans un état d'attente

	<i>Posté</i>	<i>13 avril 2021 à 16h21min24s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 avril 2021 à 16h21min25s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h21min26s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h22min26s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-25

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	22

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU-CAPV

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2020-26 du 30 avril 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2020 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratifs 2020 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

BUDGET EAU/CAPV
FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	940 135,91 €
Dépenses de l'exercice	940 135,91 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
budget sans autonomie financière et non assujetti à la TVA créé au 01/01/2020 (aucun résultat reporté)	0,00 €
résultat de fonctionnement de clôture	0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	13 515,60 €
Dépenses de l'exercice	13 515,60 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
budget sans autonomie financière et non assujetti à la TVA créé au 01/01/2020 (aucun résultat reporté)	0,00 €
résultat d'investissement de clôture	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020	0,00 €
--	---------------

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

D'APPROUVER le compte administratif 2020 du budget annexe Eau-CAPV

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation 03/06/2021

Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES le 9 avril 2021

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A CARCES le 9 avril 2021

Les membres _____

BOURGAIS Philippe

AMBARD Frédéric

BRISPOT John

BULLE Lucie

CHIAPELLO Amandine

CLAVIER Vincent

nomination à Mme Rocky Estelle

COLIN Martine

CORINO Pierre

DEBOST Marion

FERRETO-REGGI Nicolas

GANZIN Mireille

GARCIA Christine

HERBEL Joseph

IMBALZANO Maurice

LAUDICINA Patrick

LORENZON Céline

NEMETH Alex

OLIVERO Christophe

PAUL-CAMAIL Florence

ROUX Estelle

SCHMITT Patrick

VIDAL Antonella

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202125EAUX
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202125X COMPTE ADMINIST EAU-CAPV.2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202125EAUX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

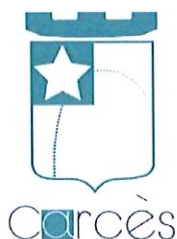
Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202125EAUX-BF-1-1_0.xml	text/xml	993
Nom original :		
DELIB 202125x COMPTE ADMINIST EAU_CAPV.2020.xml	text/xml	38281
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202125EAUX-BF-1-1_1.xml	text/xml	38281
Nom original :		
DELIB 202125s COMPTE ADMINIST EAU_CAPV.2020.pdf	application/pdf	354393
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202125EAUX-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	354393

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h23min38s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 avril 2021 à 16h23min40s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO

	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 avril 2021 à 16h23min40s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h23min41s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h24min29s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-26

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Après approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et sur proposition de la Commission du 2 Avril 2021, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2020 dans les conditions ci-dessous :

I. BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	388 373,33 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2020	581 891,14 €
	Restes à réaliser Dépenses	209 390,19 €
	Restes à réaliser Recettes	92 741,48 €
	Solde des Restes à réaliser	-116 648,71 €
	Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	art 1068 Réserves d'Investissement	0,00 €
	art.002 Report Fonctionnement	388 373,33 €

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

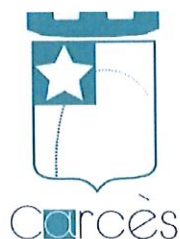
D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020 telle que définie ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-27

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Après approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et sur proposition de la Commission du 2 Avril 2021, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2020 dans les conditions ci-dessous :

II. BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL		
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	338 234,21 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2020	26 879,55 €
	Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
	Restes à réaliser Recettes	0,00 €
	Solde des Restes à réaliser	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	art 1068 Réserves d'Investissement	0,00 €
	art.002 Report Fonctionnement	338 234,21 €

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020 telle que définie ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-28

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET
ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISLOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Après approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et sur proposition de la Commission du 2 Avril 2021, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2020 dans les conditions ci-dessous :

III. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUGOURNIER		
FONCTIONNEMENT	Résultat à affecter	120 459,98 €
INVESTISSEMENT	art. 001 Solde d'exécution 2020	22 345,41 €
	Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
	Restes à réaliser Recettes	0,00 €
	Solde des Restes à réaliser	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	art 1068 Réserves d'Investissement	0,00 €
	art.002 Report Fonctionnement	120 459,98 €

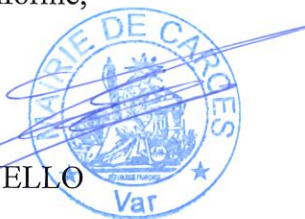
Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

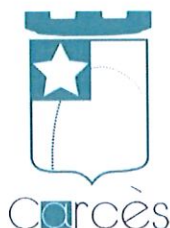
D'APPROUVER l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2020 telle que définie ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-29

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Exposé des Motifs

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée par l'ordonnance du 26 août 2005 dont les dispositions sont applicables au 1^{er} janvier 2006, le Conseil Municipal est invité à examiner les projets de Budgets Primitifs du budget principal pour l'exercice 2021, lesquels s'équilibrent comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	4 043 918,33
Dépenses et Recettes d'Investissement :	2 669 024,62
TOTAL :	6 712 942,95

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI
Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation 03/04/2021


Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,

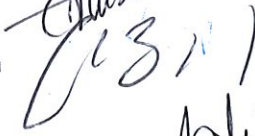
A CARCES, le 03 avril 2021


Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session

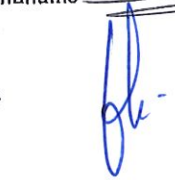
A CARCES, le 03 avril 2021


Les membres _____

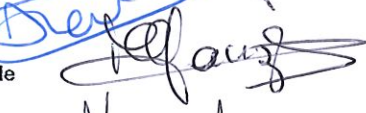
AMBARD Frédéric 


BRISPOT John 


CHIAPELLO Amandine 


COLIN Martine 


DEBOST Marion 


GANZIN Mireille 


HERBEL Joseph 


LAUDICINA Patrick 


NEMETH Alex 


PAUL-CAMAIL Florence 


SCHMITT Patrick 


BOURGAIS Philippe 


BULLE Lucie 


CLAVIER Vincent 


CORINO Pierre 


FERRETO-REGGI Nicolas 


GARCIA Christine 

IMBALZANO Maurice 

LORENZON Céline 

OLIVERO Christophe 

ROUX Estelle 

VIDAL Antonella 

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202129BPP
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202129X BP 2021 COMMUNE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202129BPP-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

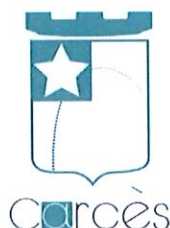
Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202129BPP-BF-1-1_0.xml	text/xml	976
Nom original :		
DELIB 202129x BP 2021 COMMUNE.xml	text/xml	398101
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202129BPP-BF-1-1_1.xml	text/xml	398101
Nom original :		
DELIB 202129s BP 2021 COMMUNE.pdf	application/pdf	350263
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202129BPP-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	350263

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h31min26s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 avril 2021 à 16h31min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO
En attente de transmission	13 avril 2021 à 16h31min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2021 à 16h31min29s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h33min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>
--	--------------------------	------------------------------------	-------------------------------------

COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-30

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée par l'ordonnance du 26 août 2005 dont les dispositions sont applicables au 1^{er} janvier 2006, le Conseil Municipal est invité à examiner les projets de Budgets Primitifs du budget annexe « bâtiments artisanaux et commerciaux » pour l'exercice 2021,

Conformément à l'article L1612-4 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget doit être voté en équilibre pour chacune des 2 sections (fonctionnement et investissement)

Toutefois, les articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisent un sur-équilibre budgétaire ; il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'investissement présente un sur-équilibre budgétaire de 630 520.76€ ; ce sur-équilibre provient, d'une part, de l'excédent entre les dépenses et les recettes réelles d'investissement (190 100€), l'excédent entre les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement (413 541.21€) et l'excédent d'investissement reporté (26 879.55€) ;

A noter que les recettes d'investissement prévoient au chapitre / article 024 le produit de cession de l'immeuble « la Cabro d'Or » pour un montant de 345 000€ ; ce produit reste à pondérer par les opérations d'ordre liées à la cession (sortie du bien de l'actif, constatation de la plus ou moins-value) ;

Dépenses de Fonctionnement :	446 634,21	
recettes de fonctionnement		446 634,21
Dépenses d'Investissement :	154 900,00	
Recettes d'Investissement		785 420,76
TOTAL :	601 534,21	1 232 054,97

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 19

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour copie conforme,
Le Maire



Alain RAVANELLO

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation 03/06/2021

Présenté par le Maire, Alain RAVANELLO,

A CARCES, le 9 avril 2021

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session

A CARCES, le 9 avril 2021

Les membres _____

BOURGAIS Philippe 

BULLE Lucie 

CLAVIER Vincent 
Promotion à Roux Estelle

CORINO Pierre 

FERRETO-REGGI Nicolas 

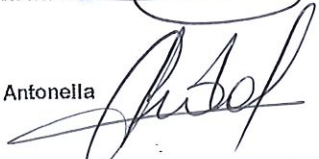
GARCIA Christine 

IMBALZANO Maurice 

LORENZON Céline 

OLIVERO Christophe 

ROUX Estelle 

VIDAL Antonella 

AMBARD Frédéric 

BRISPOT John 

CHIAPELLO Amandine 

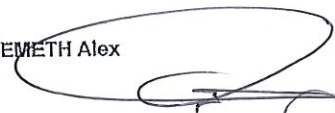
COLIN Martine 

DEBOST Marion 

GANZIN Mireille 

HERBEL Joseph 

LAUDICINA Patrick 

NEMETH Alex 

PAUL-CAMAIL Florence 

SCHMITT Patrick 

Certifié exécutoire par le Maire, Alain RAVANELLO, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	DELIB202130AX
Date de la décision :	2021-04-09 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202130ax BP BATIMENTS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210409-DELIB202130AX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

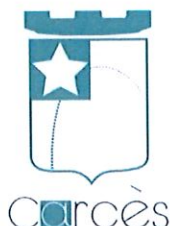
Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210409-DELIB202130AX-BF-1-1_0.xml	text/xml	1012
Nom original :		
DELIB 202130ax BP BATIMENTS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX.xml	text/xml	57656
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210409-DELIB202130AX-BF-1-1_1 .xml	text/xml	57656
Nom original :		
DELIB 202130as BP BATIMENTS ARTISANAUX ET COMMERCIAUX.pdf	application/pdf	380490
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210409-DELIB202130AX-BF-1-1_2 .pdf	application/pdf	380490

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 avril 2021 à 16h02min30s	Dépôt dans un état d'attente

	<i>Posté</i>	<i>20 avril 2021 à 16h02min32s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>20 avril 2021 à 16h02min33s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>20 avril 2021 à 16h02min34s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>20 avril 2021 à 16h05min32s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-20</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-31

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 03 AVRIL 2021

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée par l'ordonnance du 26 août 2005 dont les dispositions sont applicables au 1^{er} janvier 2006, le Conseil Municipal est invité à examiner les projets de Budgets Primitifs du budget annexe « Lotissement Cougournier » pour l'exercice 2021, Conformément à l'article L1612-4 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget doit être voté en équilibre pour chacune des 2 sections (fonctionnement et investissement)

Toutefois, les articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisent un sur-équilibre budgétaire ; il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'investissement présente un sur-équilibre budgétaire de 153 231.39€ ; ce sur-équilibre provient de l'excédent entre les dépenses et les recettes d'investissement

L'ensemble des recettes de la section d'investissement est constitué par le résultat d'investissement soit 22 345.41€, du virement de la section de fonctionnement 154 849.98€ et des opérations d'ordre budgétaire relatives au lot n°10 restant à la vente auquel vient s'ajouter le lot n°7, pris pour parking, nécessaire pour l'école et qui doit être réintégré sur le budget principal

les dépenses d'investissement se résument au remboursement du capital de l'emprunt (120 956€) et les opérations d'ordre concernant les terrains aménagés et relatives aux charges de fonctionnement stockés

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation 23/11/2021

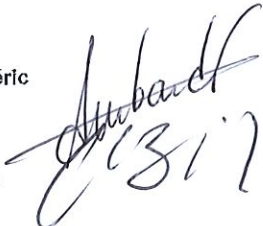
Présenté par Le Maire, Alain RAVANELLO,


A CARCES , le 20/11/2021

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session _____

A CARCES , le 20/11/2021

Les membres _____


AMBARD Frédéric 

BOURGAIS Philippe 

BRISPOT John 

BULLE Lucie 


CHIAPELLO Amandine 

CLAVIER Vincent 
 Roux Estelle

COLIN Martine 


CORINO Pierre 

DEBOST Marion 

FERRETO-REGGI Nicolas 

GANZIN Mireille 

GARCIA Christine 

HERBEL Joseph 

IMBALZANO Maurice 

LAUDICINA Patrick 

LORENZON Céline 

NEMETH Alex 

OLIVERO Christophe 

PAUL-CAMAIL Florence 

ROUX Estelle 

SCHMITT Patrick 

VIDAL Antonella 

Certifié exécutoire par Le Maire, Alain RAVANELLO , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
 et de la publication le _____

A CARCES le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE CARCES

Utilisateur : UT_218300325 UT_218300325

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	202131BPLOTX
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	DELIB 202131X BP 2021 LOTISSEMENT
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300325-20210413-202131BPLOTX-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
083-218300325-20210413-202131BPLOTX-BF-1-1_0.xml	text/xml	989
Nom original :		
DELIB 202131x BP 2021 LOTISSEMENT.xml	text/xml	29557
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202131BPLOTX-BF-1-1_1.xml	text/xml	29557
Nom original :		
DELIB 202131s BP 2021 LOTISSEMENT.pdf	application/pdf	356155
Nom métier :		
99_BU-083-218300325-20210413-202131BPLOTX-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	356155

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 avril 2021 à 16h35min35s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 avril 2021 à 16h35min37s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Alain RAVANELLO

	<i>En attente de transmission</i>	<i>13 avril 2021 à 16h35min37s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>13 avril 2021 à 16h35min39s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>13 avril 2021 à 16h36min13s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-13</i>

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-32

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DE L'AUGMENTATION DES TAUX EXERCICE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 03 AVRIL 2021

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Chaque année, les services du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, notifient, aux collectivités locales, à travers l'état 1259 TH-TF, les renseignements indispensables à la préparation du budget primitif et à la fixation des taux des impôts locaux à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. En conséquence, le taux de référence de TFPB 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (18,40%) et du département (15,49%).

De plus, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés depuis 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes **à ne plus voter de taux de taxe d'habitation**. Le taux de TH sur les résidences secondaires est donc celui appliqué en 2019 et ne pouvant plus faire l'objet d'une variation depuis l'exercice 2020,

La variation du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties devient liée à celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Au regard de l'état de notification pour l'exercice 2021 reçu le 31 mars dernier et des bases d'imposition prévisionnelles 2021, Il est proposé une progression proportionnelle des taux de 2.5% applicables sur la base d'imposition déterminée par les services de l'Etat, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 12

Contre : 4 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John, FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 7 ROUX Estelle, CLAVIER Vincent, DEBOST Marion, CHIAPELLO Amandine, HERBEL Joseph, GARCIA Christine, GANZIN Mireille

DE FIXER les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti : 34.74 %

Taxe foncière non bâti : 84.95%

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 notifiant les taux d'imposition

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	4 839 973	33,89 (*)	4 816 000	1 632 142	34,74	1 673 078	95,63
Taxe foncière (non bâti).....	139 499	82,87	138 500	114 775	84,95	117 656	166,74
CFE.....			0				>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>			Totaux :			1 790 734	
(*) dont taux départemental 2020 : 15,49							

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	10	11
Taxe foncière (bâti).....	33,89		34,74
Taxe foncière (non bâti).....	82,87		84,95
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité			
1 790 734			
1 746 917		= 1.025083	
Produit total de référence (total colonne 4)		(6 décimales)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			251 082		>>>	251 082

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	versement	contribution	Effet du coefficient correcteur
12 709					contribution
					versement
					- 163 159

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

1 790 734	+	251 082	+	12 709	+	0	+	0	+	-	0	+	- 163 159	=	1 891 366
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)															Montant total prévisionnel 2021
Total autres taxes (cadre II)															au titre de la fiscalité directe locale
Allocations compensatrices et DCRTP															Contribution coefficient correcteur
Versement FNGIR															Versement coefficient correcteur
Contribution FNGIR															Contribution coefficient correcteur

A TOULON

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PASCAL ROTHE
Le 23 MARS 2021

Le préfet,
le

Le maire,
le



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :		2 059
a. Personnes de condition modeste		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)		0
d. Locaux industriels		134
Taxe foncière (non bâti) :		10 516
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :		0
a. Réduction des bases des créations d'établissements		
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire		
c. Base minimum		
d. Locaux industriels		
e. Autres allocations		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :		
Dotations pour perte de THLV :		0
Dotations TH (Mayotte) :		
6. COEFFICIENT CORRECTEUR		0,900042

2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil municipal		
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi		173 145
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		26 563
3. CVAE		>>>
a. CVAE : part nette versée par les entreprises		
b. CVAE : part dégrèvée		
c. CVAE : exonérations non compensées		
4. TAXE D'HABITATION		2 071 634
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants		
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV		12,12
d. Taux figé de taxe d'habitation		0,00
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH		

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
7. FRACTION DE TVA	>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux 2020 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15) ¹⁶
	national ¹²	13		
Taxe foncière (bâti).....	37,11	39,03	1,95000	95,63
Taxe foncière (non bâti).	49,79	70,97	10,69000	166,74
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	>>>	communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			33,68

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.....	4 233 271	x	11.94	=	505 453
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					73 546
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					2 782
= ressources communales supprimées par la réforme.....					581 781 A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	744 515
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	676
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....	
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	745 191 B

III – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÈS APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	890 279	+	744 515	=	1 634 794 C
---	---------	---	---------	---	--------------------

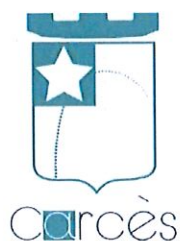
IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	581 781 A	-	745 191 B	=	- 163 410 D
---	------------------	---	------------------	---	--------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{- 163 410 \text{ **D**}}{1 634 794 \text{ **C**}} = 0.900042 \text{ **E**}$$

Si **D** > 0 et **E** > 1) : commune sous-compensée
 Si **D** < 0 et **E** < 1) : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

COMMUNE DE CARCÈS



Délibération Municipale n° 2021-33

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération

aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, L.5215-27 et L.5216-7-1, relatifs aux conventions de gestion de services, envisageables entre agglomération et communes membres et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération et précisant que la *Communauté d'Agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres.*

Vu la délibération n°2019-257 du Bureau de la Communauté d'agglomération de la Provence verte du 2 décembre 2019, approuvant le principe de la mise en place de convention de délégation entre l'Agglomération Provence Verte et les communes membres qui le souhaiteraient, visant à déléguer les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-01 du 28 janvier 2020 approuvant la convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération municipale n°2020-02 du 28 janvier 2020 approuvant la création de deux budgets annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA pour l'exploitation du service EAU POTABLE et du service ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} janvier 2020

Vu la délibération municipale n°2020-96 du 7 décembre 2020 approuvant la nouvelle convention de délégation entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT qu'au vue de cette nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2021, il y a lieu de dissoudre le budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA EAU (11880) et ASSAINISSEMENT (11890) au 31.12.2020.

CONSIDERANT que sur la base de cette première année d'expérience et avec la volonté de faciliter les échanges, cette deuxième convention a pour objet d'alléger les processus financiers, comptables et budgétaires entre les parties, tout en clarifiant les obligations de chacun concernant les engagements liés à la commande publique ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, les parties conviennent que le maire de la Commune conserve l'ensemble des pouvoirs de police spéciaux dont il dispose dans les conditions prévues à l'art. L.5211-9-2 du CGCT. La Commune s'engage à respecter la législation en vigueur régissant l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission en date du 2 Avril 2021 ;

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA-EAU (11880) au 31.12.2020;

D'APPROUVER la dissolution du budget annexe M49 sans autonomie financière et non assujetti à la TVA-ASSAINISSEMENT (11890) au 31.12.2020;

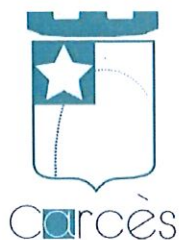
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de cette décision ;

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-34

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATIONS D'ACTIFS – EAU ET ASSAINISSEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2321-2 et R2321-2 qui précisent notamment les modalités d'ajustement des provisions,

Vu la délibération municipale n°2019-72 du 12 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal à créer une provision semi budgétaire pour créances douteuses, dépréciations des actifs circulants au titre des budgets annexes Eau et Assainissement clôturés au 31 décembre 2019,

Le dispositif, qui prévoit une véritable mise en réserve budgétaire restant disponible pour financer la charge induite par la réalisation du risque lors de la reprise, a ainsi été adopté le 12 novembre 2019. C'est dans ce cadre-là que la commune dispose de 383 000 € de provisions pour dépréciations d'actif circulant notamment pour créances douteuses issues des budgets annexes clôturés au 31 décembre 2019 ; Eau (198 000 €) et Assainissement (185 000 €).

Vu la délibération municipale n°2020-76 du 7 décembre 2020 portant sur une reprise de provision pour dépréciations d'actifs- Eau et Assainissement

Considérant qu'à l'issue de cette reprise, la provision restante est de 183 200€ pour l'Eau et 172 100€ pour l'assainissement,

Considérant les courriels de la Trésorerie de Brignoles nous informant de la réclamation d'un abonné relative aux facturations Eau et Assainissement émises de 2012 à 2019 pour lesquelles il a été relancé et du 16 novembre 2020, auquel était joint le bordereau de situation de cet abonné ;

Considérant que ces factures Eau et Assainissement émises de 2012 à 2019 figurent dans les restes à recouvrer de la Commune après dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement au 31.12.2019,

Considérant le motif légitime énoncé par cet abonné ;

Considérant qu'après vérification avec ce dernier, les factures d'Eau émises de 2012 à 2019 pour un montant total de **712.15€** et les factures Assainissement émises de 2012 à 2019 pour un montant total de **973.17€** doivent faire l'objet d'une annulation,

Considérant que la reprise de provision, arrondie à 713€ pour l'eau et 974€ pour l'assainissement financera l'impact budgétaire de ces décisions sur le budget communal,

Considérant qu'à l'issue de cette reprise, la provision restante sera de 182 487€ pour l'Eau et 171 126€ pour l'assainissement,

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

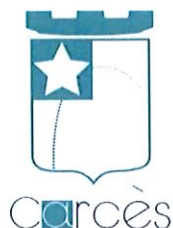
DE PROCEDER à la reprise de la provision pour dépréciations d'actif circulant (créances douteuses) d'un montant total de 1 687€ € : Eau (713 €) et Assainissement (974 €) qui se concrétisera par une inscription en recette au compte 7817 du budget principal 2021.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-35

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : BILAN DEFINITIF DES OPERATIONS : PASSERELLE PIETONNE, ECOLE ELEMENTAIRE, VIABILISATION DU LOTISSEMENT, EXTENSION ECOLE DU PETIT BOIS ET REFECTOIRE ESPACE JULE FERRY

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

En date du 29 octobre 2008, la Commune de Carcès a notifié auprès de la Société Var Aménagement Développement un marché de mandat de Maîtrise d'ouvrage délégué relatif à la réalisation d'une passerelle piétonne, d'une école élémentaire de 8 classes et à la viabilisation d'un lotissement d'habitations au quartier Caramy à CARCES.

Par délibération municipale n°2017-03 en date du 7 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation de 2 classes supplémentaires et l'extension du réfectoire notifié le 8 février 2017.

Var Aménagement Développement a adressé un bilan de liquidation consolidé arrêté au 08.12.2020.

Ce bilan fait apparaître un solde créditeur de 81 433.71€.

Il y a donc lieu de donner un quitus technique et financier conformément au bilan annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

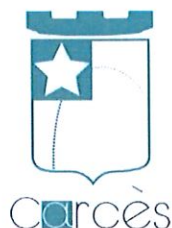
DE DONNER un quitus technique et financier auprès de la Société Var Aménagement Développement sur ces opérations,

D'INSCRIRE la recette au compte 238 du budget principal sur l'exercice 2021 pour un montant de 79 767.90€ et au compte 7718 pour un montant de 1 665.81€

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES**Délibération Municipale n° 2021-36****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 9 AVRIL 2021****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE RD 562 (DIRECTION LORGUES).

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline – CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick – ROUX Estelle – GANZIN Mireille – OLIVERO Christophe – BULLE Lucie – SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John – FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Nous, Alain RAVANELLO, Maire de la Ville de CARCES,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2111-1 à L2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la délibération municipale du 26 janvier 2011 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération municipale n°2014/04/056 du 29 avril 2014 portant approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération municipale n°2017-05 du 07 février 2017 portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis des domaines en date du 16 décembre 2020,

Considérant qu'en 2018, la société DEULEP sise 26 Avenue du 8 mai à CARCES, spécialisée dans le négoce, la dénaturation de l'alcool neutre surfin, a informé la commune de CARCES, de la cessation de son activité et de mettre en vente ses parcelles,

Considérant que des travaux de démolition du site classé ICPE et qu'une procédure de dépollution du site ont été réalisés en 2019/2020,

Considérant l'emplacement du bien situé en zone Ua du PLU,

Considérant l'intérêt public à acquérir cette propriété située en entrée d'agglomération,

Considérant que le service des domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 417 000 €,

Considérant qu'à la suite des échanges avec la direction de la société DEULEP, la proposition de 420 000 € a été acceptée par Monsieur le Directeur Général de DEULEP le 01 février 2021,

Le bien à acquérir est un terrain nu composé des parcelles B n° 1165, 1166, 1220 et 1251 représentant une superficie cadastrale de 9 475 m², situées dans un secteur urbain en entrée d'agglomération, de part et d'autre de la RD 562.

Cette acquisition permettrait à la commune d'avoir la maîtrise foncière en zone urbaine pour développer un futur programme d'aménagement comportant, le cas échéant, la création d'un parking, la construction de logement, la création d'un espace vert en bordure de rivière et l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers.

Vu l'avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 20

Contre : 3 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT

Abstention : 0

D'APPROUVER l'acquisition par la commune d'un ensemble foncier d'une surface d'environ 9 475 m², située sur la parcelle cadastrée B n° 1165, 1166, 1220 et 1251 appartenant à la société DEULEP au prix de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (420 000 €), les frais d'acte notarié en sus,

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer le projet de promesse de vente annexé à la délibération,

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout acte et document y afférent.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-37

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE RD 562 (DIRECTION LORGUES)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Nous, Alain RAVANELLO, Maire de la Ville de CARCES,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;
 VU la délibération n° 2020-384 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2020 portant approbation du règlement d’attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDERANT que la Commune de Carcès souhaite faire l’acquisition foncière d’un terrain située 26 avenue du 8 mai, en vue de l’aménagement de l’entrée de ville rd 562 (direction Lorgues), et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu’en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n’excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement de « acquisition foncière en vue de l’aménagement de l’entrée de ville RD 562»				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant de l’acquisition	420 000 €	CA Provence Verte	184 800 €	44 %
		Conseil Départemental	50 400 €	12 %
		Autofinancement	184 800 €	44 %
TOTAL	420 000 €	TOTAL	420 000 €	100 %

Vu l’avis favorable de la commission du 2 Avril 2021,

L’assemblée après en avoir délibéré, décide à la **MAJORITÉ**:

Pour : 20

Contre : 3 SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

D’APPROUVER le plan de financement

DE SOLLICITER un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération Provence Verte à hauteur de 184 800 €.

D’AUTORISER le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Pour copie conforme,
 Le Maire

Alain RAVANELLO



COMMUNE DE CARCES



Délibération Municipale n° 2021-38

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

OBJET : DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 9 FEVRIER ET LE 30 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 9 AVRIL 2021 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **03 AVRIL 2021**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine — DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LORENZON Céline - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – LAUDICINA Patrick - ROUX Estelle - GANZIN Mireille - OLIVERO Christophe – BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Madame ROUX Estelle,

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération municipale n°2020-36 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération municipale n°2020-56 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité **A PRENDRE ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre **le 9 février et le 30 mars 2021**, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-03 du 9 février 2021 : CESSION D'UN ORDINATEUR PORTABLE.

Cession en l'état d'un Ordinateur portable ACER TMP276-M-5381, à Mme NAHON Patricia domiciliée 39, lotissement les Teissonnières 83300 DRAGUIGNAN. La cession est consentie au prix de 300 €. La recette sera constatée à l'article 775 du budget principal.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-04 du 10 février 2021: SIGNATURE DES ACCORD-CADRE RELATIF AU MARCHE ALIMENTAIRE 2021-2021 – SIVAAD

Signature des actes d'engagement consécutifs à la procédure d'appel d'offres de denrée alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle biologique ou en direct de producteurs fermiers, pour les exercices 2021/2022, via le SIVAAD, selon les fournisseurs, les lots et les montants minimum engagés par la commune.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-05 du 16 février 2021: DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Demande d'une aide financière au titre de l'année 2020 pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à 43 429 € HT. Travaux pour réhabiliter l'immeuble sis 11 avenue Ferrandin, propriété de la Commune de Carcès, dont les bureaux et les archives situés au rez de chaussée et sous-sol étaient occupés jusqu'en 2017 par la Trésorerie de Cotignac-Carcès et ce depuis plus de soixante ans, afin d'y installer le service de la Police Municipale,

DECISION MUNICIPALE n° 2021-06 du 16 février 2021: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR : PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Demande d'une aide financière au titre de l'année 2020 pour le programme voirie 2020 auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices 83000 TOULON. L'opération consiste en la mise en œuvre d'enrobé sur le chemin dit « vieux chemin d'Entrecasteaux », la création sur 80 ml de mur de soutènement chemin de la Garde, l'élargissement par enrochement de la descente au parking du stade, la sécurisation de la rue Maréchal Foch par fourniture et pose de bornes en bordure des trottoirs et réfection des trottoirs, l'élargissement du chemin dit « du Riourat » pour un montant total évalué à 121 000 € H.T.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-07 du 22 février 2021: AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE MADAME ERIKA JORDAN C/ COMMUNE DE CARCES TA TOULON N° 2100277-1

Nécessité pour la commune défenderesse de se faire représenter dans cette affaire, et de confier la défense des intérêts de la commune devant le TA de Toulon au cabinet LLC & Associés Avocats au Barreau de Toulon, domicilié Espace Valtech – RN98 rond-point de Valgora – 83160 La Valette du Var, la charge de représenter la commune dans cette instance.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-08 du 24 février 2021: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUPRES DE LA MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux auprès de la Mission Locale Ouest Haut Var définissant les modalités d'occupation des locaux dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement à l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans. Une salle de réunion et un bureau isolé situés au Centre Communal d'Action Sociale, 41, chemin du Derrot, 83570 Carcès, sont mis à la disposition des conseillers de la Mission Locale Ouest Haut Var les jeudis de 9 h à 12 h 30. La convention est consentie à titre gratuit pour une année à compter de sa signature et pourra être renouvelée ou modifiée dans le cadre d'un avenant.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-09 du 25 mars 2021: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR / ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Demande d'une aide financière pour l'acquisition d'uniformes nécessaires aux bénévoles du CCFF de la commune auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices – 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à : 388.90 HT soit 466.68 TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Conseil départemental (50%) : 233.34 € - Autofinancement de la commune (50%) : 233.34 €

DECISION MUNICIPALE n° 2021-10 du 29 mars 2021: DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR / CREATION D'UN SELF POUR ENFANTS

Demande d'une aide financière pour la création d'un self-service au restaurant scolaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var – BP 1405 – 83056 TOULON CEDEX. Le montant total de l'opération est évalué à : 34 899.55€ HT soit 41 879.46€ TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Caisse d'Allocations Familiales du Var (40%) : 13 959.82€ - Conseil départemental (40%) : 13 959.82€ - Autofinancement de la commune (20%) : 6 979.91€

DECISION MUNICIPALE n° 2021-11 du 30 mars 2021: PRISE EN CHARGE DES FRAIS AU TITRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE OCTROYE A UN AGENT PUBLIC

Prise en charge des frais de procédure au titre de la protection fonctionnelle pour les faits de violence par une personne dépositaire de l'autorité publique sur la personne de Monsieur DJOUABI Djamel pour la durée de l'instruction par l'instance. Un plafond de prise en charge des honoraires d'avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle est fixé à 2 400 € TTC.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-12 du 30 mars 2021: ESTER EN JUSTICE O'HANGAR

Nécessité pour la commune défenderesse de se faire représenter dans cette affaire devant le TA de Toulon. De confier au cabinet LLC & Associés Avocats au Barreau de Toulon, domicilié Espace Valtech – RN98 rond-point de Valgora – 83160 La Valette du Var, la charge de représenter la commune dans cette instance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



